



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnels de l'Établissement français du sang

Question écrite n° 33832

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels de l'Établissement français du sang (EFS). En effet, ces professionnels s'inquiètent de l'avenir du service public transfusionnel, face à un manque croissant de personnels - faute d'attractivité de leurs métiers. À l'issue du Ségur de la santé, des mesures de revalorisation salariale ont été annoncées, notamment afin de rendre plus attractifs et dignes les métiers de la santé et du soin. Toutefois, certaines professions restent exclues de ces mesures, c'est le cas des personnels de l'EFS. Pourtant, ce sont des acteurs importants du parcours de soins et du système de santé. Outre une revalorisation salariale à hauteur des accords du Ségur de la santé, ces derniers réclament une enveloppe supplémentaire pour la révision de la classification des emplois et des rémunérations et l'arrêt des suppressions d'effectifs. Afin de ne pas mettre en péril la continuité de ce service public, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de répondre à leurs revendications et de mettre en place des mesures particulières à destination des personnels de l'EFS.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33832

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er mars 2021

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7933

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)